



Nom et code du cours : *Vie saine et activités individuelles et en petits groupes-Volleyball* **(PAI10)**

Année d'études : 9

Programme cadre : 9-10 Éducation physique et santé

Type de cours : Ouvert

Cours préalable : Aucun

Enseignant : Eric Gladu

Valeur en crédit : 1

Description / fondement

Ce cours permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des habiletés pour faire des choix de vie sains et pour adopter un mode de vie actif pour la vie. Par sa participation à des activités physiques variées, l'élève apprend différentes habiletés motrices, des concepts du mouvement et des habiletés tactiques dans le but d'améliorer sa condition physique, sa compétence motrice et sa sécurité, notamment en apprenant à prévenir les blessures. Le cours aborde divers thèmes, dont une alimentation saine, les relations saines, la santé mentale et la prévention de la dépendance et des comportements associés. L'élève est aussi amené à développer ses habiletés personnelles et interpersonnelles ainsi que sa pensée critique et créative pour favoriser son développement personnel et identitaire **et à utiliser la démarche de discernement moral afin d'éclairer ses décisions.**

Programme d'éducation intermédiaire

Contextes mondiaux

Ce sont des préoccupations concrètes des jeunes de 11 à 16 ans qui sont des sources d'inspiration aux explorations portant sur les liens qui unissent entre eux les humains et la responsabilité de chacun envers la planète. Ils invitent à la réflexion sur les communautés locales, nationales et internationales.

- Identités et relations
- Orientation dans l'espace et le temps
- Expression personnelle et culturelle
- Innovation scientifique et technique
- Mondialisation et durabilité
- Équité et développement

Les approches de l'apprentissage

Il s'agit de développer des méthodes de travail qui permettent à l'élève d'organiser son temps et de prendre en main son apprentissage en l'aidant à se connaître en tant qu'apprenant.

- Communication
- Dimension sociale
- Autogestion
- Recherche
- Réflexion

Séquence d'enseignement

CALENDRIER Dates tentatives	Activités	Lieu	Types d'évaluation
Septembre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction au volleyball <ul style="list-style-type: none"> - Les principales règles d'éthique. - Les règles de sécurité. - Les règlements officiels. - Esprit sportif (respect) 2. Gestes techniques (manchettes, touches, services) 	Gymnase	Test écrit, tests pratiques, observations
Octobre	3- Formations, positions spécifiques,	Gymnase	Observations/grille-PÉI-Travail/projet Auto-évaluation
Novembre	<ol style="list-style-type: none"> 3. Tactiques collectives au volleyball 4. Santé <ul style="list-style-type: none"> - Blessures, Drogues, Théorie volleyball 	Gymnase/Classe	Observations, Projet, test écrits
Décembre	<ol style="list-style-type: none"> 5. Développement et santé sexuelle 6. Gestes techniques (smash, bloqué au filet, tips) 	Gymnase/Classe	Test écrit, test pratiques, observation
Janvier	7. Entraîneur (en groupe, présenter une leçon aux élèves)	Gymnase	PÉI-Travail/projet Auto-évaluation MEO- projet
	Révision d'examen (fin janvier)		Pratique et Théorique
Réparti au cours du semestre	Conditionnement physique (cardio-respiratoire)		
Évaluation finale	Technique volleyball (15%)		Examen final Pratique
	Théorique (15%)		Examen final Théorique

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

Des présentations magistrales seront suivies de lectures et d'exercices permettant d'approfondir et de consolider les connaissances acquises ainsi que les habiletés reliées aux activités sportives. Les sujets du programme-cadre du ministère de l'éducation seront couverts dans un ordre logique respectant la construction des savoirs. Les élèves pourront se référer à des documents fournis par l'enseignant pour approfondir leur savoir. Deux projets de santé seront élaborés lors du semestre par l'élève.

L'évaluation du rendement

À l'école secondaire catholique Renaissance, le **programme d'étude** est élaboré à partir des attentes du curriculum de l'Ontario ainsi que des objectifs spécifiques du Programme du premier cycle du secondaire de l'organisme du Baccalauréat international. Pour plus d'information, vous pouvez

consulter les curriculums du MÉO au site <http://www.edu.on.ca> ainsi que les guides matières du BI au site <http://www.ib.org>. Les syllabus de cours sont rédigés à partir des programmes ci-haut mentionnés.

L'objectif premier de l'**évaluation** consiste à améliorer l'apprentissage de l'élève. Les données provenant de diverses sources sont recueillies au moyen d'évaluation en cours d'apprentissage. Celles-ci fournissent à chaque élève des rétroactions descriptives continues, significatives et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide « Faire croître de succès, évaluation et communication, 2010 » au site <http://www.edu.on.ca>. Tel qu'énoncé dans le document «faire croître le succès, 2010» du MÉO, les compétences seront évaluées selon une approche globale et sont définies comme suit :

- La compétence **Connaissance et compréhension** est la construction du savoir propre à la discipline, soit la connaissance des éléments à l'étude et la compréhension de leur signification et de leur portée.
- La compétence **Habiletés de la pensée** est l'utilisation d'un ensemble d'habiletés liées aux processus de la pensée critique et de la pensée créative.
- La compétence **Communication** est la transmission des idées et de l'information selon différentes formes et divers moyens.
- La compétence **Mise en application** est l'application des éléments à l'étude et des habiletés dans des contextes familiers, leur transfert à de nouveaux contextes ainsi que l'établissement de liens.

Les critères utilisés sont les suivants:

- Efficacité : est défini comme la capacité de réaliser entièrement le résultat attendu.
- Exactitude: Se réfère au degré de précision, de clarté et de conformité aux règles et aux conventions.
- Pertinence: se rapporte exactement aux concepts et aux notions abordées
- Profondeur: se rapporte à la qualité de l'intégration des notions et son analyse
- Autonomie: Le degré selon lequel un élève peut accomplir une tâche quelconque sans aide.

Pour chaque compétence, il y a quatre niveaux de rendement (1 à 4). Le niveau 3 (70 à 79%) représente la norme provinciale. L'élève qui atteint ce niveau est bien préparé pour le cours suivant.

L'évaluation de l'apprentissage se fera par un examen final d'une valeur correspondant à 30 % de la note finale. Les évaluations de l'apprentissage tout au long du cours correspondent à 70 % de la note finale. Avant d'être évalué, l'élève aura la chance de recevoir de la rétroaction de l'enseignant-e grâce à des évaluations diagnostiques ou formatives en cours d'apprentissages. L'élève a la responsabilité de démontrer ses acquis en complétant toutes les tâches assignées dans le délai prévu afin que l'enseignant-e puisse valider les acquis.

L'élève n'ayant pas démontré un niveau suffisant de l'atteinte des attentes (sous le niveau 1) se verra attribué la cote R et aucun crédit ne sera accordé pour ce cours.

Attentes de l'enseignant(e)

L'élève est responsable de son comportement et son attitude

Chaque élève doit:

- **Communiquer à ses enseignants tous problèmes physiques ou maladies pouvant affecter son rendement lors des cours d'éducation physique (asthme, diabète, blessures, etc.)**
- Se présenter au gymnase au plus tard 5 minutes après le timbre sonore. Un élève qui arrive au gymnase plus de 30 minutes après le début du cours se verra attribuer une absence pour ce cours.

- Se présenter en uniforme d'éducation physique complet incluant des espadrilles qui ne laissent pas de marques.
- Éviter d'apporter des objets de valeur dans les vestiaires
- Démontrer un comportement responsable dans les vestiaires et envers l'équipement.
- Afficher en tout temps une attitude respectueuse, ouverte et empathique.
- Compléter tous les travaux exigés et les remettre avant la date d'échéance.
- Communiquer en tout temps en français.

Si l'élève n'arrive pas à rencontrer ces attentes minimales de façon autonome, l'enseignante ou l'enseignant sera dans l'obligation de:

- Servir un avertissement
- Assigner un travail de réflexion

Si l'élève ne démontre aucune amélioration, l'enseignante ou l'enseignant sera dans l'obligation de:

- Retirer l'élève de la classe
- Assigner une retenue
- Impliquer la direction
- Rencontrer les parents.

Ressources

Le curriculum de l'Ontario 9e et 10e année, Éducation physique et santé, 2015

OPHEA, Agir dans les écoles secondaires, 2010, www.ophea.net

Volleyball Canada, Volleyball Ontario, Volleyball Québec

Gymnase : Uniforme d'éducation physique de l'école (30 \$) ainsi que des espadrilles à semelles non marquantes.